

Métadonnées des indicateurs ODD

(Modèle de métadonnées harmonisées - format version 1.1)

0. Informations sur l'indicateur (SDG_INDICATOR_INFO)

0.a. Objectif (ODD_OBJECTIF)

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

0.b. Cible (ODD_CIBLE)

Cible 1.a : Assurer une mobilisation significative de ressources provenant de diverses sources, notamment par le biais d'une coopération renforcée au développement, afin de fournir aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, des moyens adéquats et prévisibles pour mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à mettre fin à la pauvreté dans toutes ses dimensions.

0.c. Indicateur (SDG_INDICATOR)

Indicateur 1.a.2 : Proportion des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

Série 0.d. (DESCRIPTION_SDG_SERIES)

SG_XPD_EDUC - Proportion des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels et à l'éducation [1.a.2]

SG_XPD_ESSRV - Proportion des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels [1.a.2]

SG_XPD_HLTH - Proportion des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels et à la santé [1.a.2]

SG_XPD_PROT - Proportion des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels et à la protection sociale [1.a.2]

0.e. Mise à jour des métadonnées (META_LAST_UPDATE)

28/06/2024

0.f. Indicateurs connexes (INDICATEURS LIÉS AUX ODD)

4.a.1, 4.b.1

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

(SDG_CUSTODIAN_AGENCIES)

Département des statistiques du Fonds monétaire international (FMI) (Division des finances publiques)

1. Reporter de données (CONTACT)

1.a. Organisation (ORGANISATION_CONTACT)

Département des statistiques du Fonds monétaire international (FMI)

2. Définition, concepts et classifications (IND_DEF_CON_CLASS)

2.a. Définition et concepts (STAT_CONC_DEF)

Comme convenu par le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des ODD (IAEG-ODD), les données relatives **uniquement à la composante éducation** de l'indicateur 1.a.2 sont fournies par deux organismes responsables (le FMI et l'ISU de l'UNESCO), afin d'assurer une couverture nationale maximale. Par conséquent, la base de données mondiale des indicateurs des ODD comprend deux séries de données distinctes pour la composante éducation, fournies par ces différents fournisseurs (les co-responsables). Chaque fournisseur utilise des méthodes de collecte et de calcul de données qui lui sont propres. Par conséquent, des variations peuvent apparaître lors de la comparaison des ensembles de données : SG_XPD_EDUC (fournie par le FMI dans le cadre d'un ensemble contenant toutes les composantes de l'indicateur 1.a.2 et le total) et SD_XPD_ESED (fournie par l'ISU de l'UNESCO pour la composante éducation uniquement). Pour mieux comprendre les méthodologies utilisées par chaque fournisseur, veuillez consulter le fichier de métadonnées supplémentaire associé à l'indicateur 1.a.2.

Définition:

Les dépenses sont définies au chapitre 4 (paragraphe 4.24 et 6.1) du Manuel des statistiques de finances publiques 2014 (MSFP 2014) comme une diminution de la valeur nette résultant d'une transaction. Il s'agit d'un indicateur budgétaire permettant d'évaluer la viabilité des activités budgétaires. Le MSFP 2014 présente les dépenses selon la classification économique (paragraphe 6.8 à 6.11) et selon les fonctions des administrations publiques (paragraphe 6.126 à 6.132). Les administrations publiques ont dix types de dépenses distincts selon les fonctions des administrations publiques. Parmi ces dépenses figurent les dépenses de santé (code 707), d'éducation (code 709) et de protection sociale (code 710).

Concepts :

Les concepts et termes clés associés à l'indicateur sont décrits dans le *Manuel des statistiques des finances publiques (MSFP) 2014*, tout comme les classifications associées. Comme indiqué au paragraphe 6.126, la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) est une classification détaillée des fonctions, ou objectifs socio-économiques, que les administrations publiques cherchent à atteindre par le biais de divers types de dépenses. Bien que la CFAP telle qu'utilisée dans le MSFP 2014 soit entièrement conforme à la classification de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/ONU, le concept est appliqué légèrement différemment dans les statistiques de finances publiques (SFP). Les dépenses finales sont mentionnées au sens général par l'OCDE/ONU et incluent donc les dons, les prêts et/ou les subventions. Dans les SFP, la CFAP s'applique uniquement aux dépenses, comprenant les charges et l'investissement net en actifs non financiers. Les transactions sur actifs et passifs financiers, tels que les prêts, sont exclues lors de la compilation des données CFAP aux fins de déclaration des SFP.

Les dépenses publiques de santé comprennent les dépenses consacrées aux services fournis aux personnes individuelles et les services fournis collectivement. Les services de santé collectifs concernent des questions telles que la formulation et l'administration des politiques gouvernementales ; la définition et l'application des normes applicables au personnel médical et paramédical, aux hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, etc. ; la réglementation et l'agrément des prestataires de services de santé ; ainsi que la recherche appliquée et le développement expérimental dans les domaines médicaux et sanitaires. Toutefois, les frais généraux liés à l'administration ou au fonctionnement d'un groupe d'hôpitaux, de cliniques, de cabinets médicaux, etc. sont considérés comme des dépenses individuelles.

Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses liées aux services fournis aux élèves et aux étudiants individuellement, ainsi que les dépenses liées aux services fournis collectivement. Les services éducatifs collectifs concernent des questions telles que la formulation et l'administration des politiques gouvernementales ; la définition et l'application des normes ; la réglementation, l'agrément et la supervision des établissements d'enseignement ; ainsi que la recherche appliquée et le développement

expérimental dans le domaine de l'éducation. Toutefois, les frais généraux liés à l'administration ou au fonctionnement d'un groupe d'écoles, de collèges, etc. sont considérés comme des dépenses individuelles.

Les dépenses publiques de protection sociale comprennent les dépenses consacrées aux services et transferts fournis aux personnes et aux ménages, ainsi que les dépenses consacrées aux services fournis à titre collectif. Les services de protection sociale collective concernent des questions telles que la formulation et l'administration des politiques gouvernementales ; la formulation et l'application de la législation et des normes relatives à la protection sociale ; ainsi que la recherche appliquée et le développement expérimental en matière de protection sociale. Les dépenses consacrées aux services et transferts individuels sont affectées à la maladie et à l'invalidité, à la vieillesse, aux survivants, à la famille et aux enfants, au chômage, au logement et à l'exclusion sociale.

2.b. Unité de mesure (UNITÉ_DE_MESURE)

Pourcentage (%). Cet indicateur représente les dépenses totales des administrations publiques consacrées à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, exprimées en pourcentage des dépenses totales des administrations publiques.

2.c. Classifications (CLASS_SYSTEM)

Voir 2.a.

3. Type de source de données et méthode de collecte de données

(SRC_TYPE_COLL_METHOD)

3.a. Sources de données (TYPE_SOURCE)

Les sources de données actuelles et recommandées pour le calcul de cet indicateur sont les statistiques budgétaires communiquées au Département des statistiques du FMI. Celles-ci proviennent de divers organismes (ministères des Finances, banques centrales, offices nationaux de statistique, etc.) et sont compilées selon une méthode normalisée de collecte de données : le questionnaire annuel des SFP. Malgré certaines variations entre les pays, ces données de la base de données annuelle des SFP du FMI sont basées sur la CFAP telle qu'adoptée dans le *Manuel des statistiques de finances publiques 2014*, qui fournit une base commune solide pour les comparaisons entre pays et les agrégations régionales et mondiales. De plus, toutes les données sont des soumissions officielles des pays et aucune estimation des services du FMI n'a été réalisée. La validation des services du FMI pendant le traitement des données a encore amélioré la qualité des données. Les données sont compilées chaque année pour environ 70 à 80 pays ayant une couverture des administrations publiques, en utilisant l'ensemble de données CFAP du FMI.

3.b. Méthode de collecte des données (COLL_METHOD)

Voir 3.a.

3.c. Calendrier de collecte des données (FREQ_COLL)

Le cycle de collecte des données s'étend normalement de septembre à décembre de l'année suivante à partir de l'année de référence (T+9 à 12 mois). Le Département des statistiques du FMI effectue généralement une série de collectes annuelles des données SFP en février de l'année suivante.

3.d. Calendrier de publication des données (REL_CAL_POLICY)

Les données nationales sont diffusées au fur et à mesure de leur traitement après la collecte. Les Tableaux récapitulatifs mondiaux et d'autres indicateurs, dont 1.a.2, devraient être publiés au début de la deuxième année suivant l'année de référence. Pour la plupart des pays, les données les plus récentes correspondront à l'année de référence, incluant au moins cinq années les plus récentes.

3.e. Fournisseurs de données (SOURCE_DE_DONNÉES)

Voir 3.a.

3.f. Compilateurs de données (COMPILING_ORG)

Le Département des statistiques du FMI est l'organisation responsable de la compilation et de la communication de cet indicateur au niveau mondial.

3.g. Mandat institutionnel (INST_MANDAT)

FMI : Voir 3.a.

4. Autres considérations méthodologiques (AUTRE_MÉTHODE)

4.a. Justification (RAISONNEMENT)

Cet indicateur permet d'évaluer les dépenses publiques consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) par rapport au total des dépenses publiques. Issu d'un cadre international, le *Manuel de statistiques financières 2014*, il fournit aux analystes un ensemble de données comparables entre pays et garantit des résultats analytiques solides pour le suivi des ODD à l'aide de données budgétaires.

4.b. Commentaire et limites (REC_USE_LIM)

Une part élevée des dépenses publiques consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) témoigne de la priorité accordée par le gouvernement à ces fonctions de dépenses. À l'heure actuelle, le FMI recommande de ne pas établir d'agrégats régionaux et mondiaux. Bien que nous ne voyions aucun problème quant à la faisabilité et à la pertinence de l'indicateur 1.a.2 pour les comparaisons entre pays, nous mettons en garde contre la pertinence d'un indicateur mondial unique combinant les données des économies avancées avec celles des pays émergents et des pays à faible revenu.

Pour la communication de cet indicateur, les administrations publiques sont considérées comme le niveau de couverture institutionnelle le plus approprié, car elles englobent les unités gouvernementales concernées, y compris les administrations locales, car dans de nombreux pays, la décentralisation de ces catégories de dépenses doit être prise en compte. La couverture nationale est améliorée en utilisant les données de l'administration centrale (AC) ou de l'administration centrale budgétaire (ACB), car pour la plupart des économies en développement et de nombreuses économies de marché émergentes, la compilation des données pour les administrations publiques consolidées et leurs sous-secteurs est limitée en raison des limitations de disponibilité et/ou d'actualité des données sources. Ces différentes couvertures institutionnelles (AC, ACB) sont délimitées par une note de bas de page dans les données.

Lorsqu'une note de bas de page n'est pas incluse, les données se réfèrent aux administrations publiques. Un pays peut avoir un gouvernement central, plusieurs gouvernements d'État, provinciaux ou régionaux, et de nombreuses collectivités locales. Le Manuel statistique des finances publiques 2014 recommande que des statistiques soient compilées pour toutes ces unités d'administration générale. Cette structure de reporting est illustrée ci-dessous :

Gouvernement général									Mémorandum : Gouvernement central (y compris les services de sécurité sociale du niveau central)
Gouvernement central (hors caisses de sécurité sociale)				Fonds de sécurité sociale	gouvernements des États	Gouvernements locaux	Colonne de consolidation	Gouvernement général	
Budgétaire	Extrabudgétaire	Colonne de consolidation	Gouvernement central						
BA = GL1	EA	CC	CG	SSF	SG	LG	tomodensitométrie	GG = GL3	GL2

4.c. Méthode de calcul (DATA_COMP)

Les dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) sont exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales selon les données de la CFAP (voir 2.a).

$$PE_t = \frac{(TE_t + TH_t + TS_t)}{TG_t}$$

PE_t = dépenses publiques consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) en pourcentage des dépenses publiques totales au cours de l'exercice t

TE_t = dépenses publiques totales consacrées à l'éducation au cours de l'exercice financier t

TH_t = dépenses publiques totales en matière de santé au cours de l'exercice financier t

TS_t = dépenses publiques totales consacrées à la protection sociale au cours de l'exercice financier t

TG_t = dépenses publiques totales au cours de l'exercice t

4.d. Validation (VALIDATION_DES_DONNÉES)

Voir 3.a et 4.c.

4.e. Ajustements (AJUSTEMENT)

N / A

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional (IMPUTATION)

Le FMI prévoit de s'appuyer exclusivement sur les données officielles communiquées par les autorités nationales au moyen du questionnaire standard des statistiques de finances publiques (SFP) basé sur la méthodologie du MSFP 2014. Lorsque les données nationales ne sont pas disponibles faute de communication au Département des statistiques du FMI, nous prévoyons de contacter les autorités

nationales, en consultation avec les départements régionaux et les bureaux de l'administrateur concernés du FMI, si nécessaire, afin de garantir la communication des principales séries SFP. Le Département des statistiques du FMI ne calculera aucune estimation des données nationales pour les valeurs manquantes.

4.g. Agrégations régionales (REG_AGG)

Les agrégats régionaux et mondiaux ne sont pas disponibles.

4.h. Méthodes et orientations à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national (DOC_METHODE)

Le cadre de compilation des données est basé sur le Manuel des statistiques financières 2014.

4.i. Gestion de la qualité (QUALITY_GGMNT)

Voir 4.c.

4.j Assurance qualité (ASSURANCE_QUALITÉ)

Voir 4.c.

4.k Évaluation de la qualité (ASSORTIMENT_QUALITÉ)

Voir 4.c.

5. Disponibilité et désagrégation des données (COUVERTURE)

Disponibilité des données :

Environ 100 pays (dont environ 20 à 30 pays avec une couverture institutionnelle plus étroite de BA et de CG) de manière constante pour la période 2000-2022.

Séries chronologiques :

2000-2022

Désagrégation :

L'indicateur est désagrégé par éducation, santé et protection sociale, sur la base de la CFAP.

Les unités d'administration publique ont dix catégories de dépenses selon la CFAP : (a) services publics généraux ; (b) défense ; (c) ordre et sécurité publics ; (d) affaires économiques ; (e) protection de l'environnement ; (f) logement et équipements collectifs ; (g) santé ; (h) loisirs, culture et religion ; (i) éducation ; et (j) protection sociale.

6. Comparabilité / écart par rapport aux normes internationales

(COMPARABILITÉ)

Sources de divergences

Le Département des statistiques du FMI prévoit de s'appuyer sur les données nationales officiellement déclarées, telles que rapportées par les autorités nationales à l'aide du questionnaire annuel standard du FMI sur les données SFP, basé sur la *méthodologie du MSFP 2014*.

7. Références et documentation (AUTRE_DOC)

Le *MSFP 2014* est disponible à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sta/gfsm/>. Une série de vidéos qui discutent du cadre analytique des SFP est disponible à l'adresse suivante : [Vidéos d'apprentissage en ligne sur les statistiques du FMI - YouTube](#).